

ROYAUME DU MAROC

OFFICE MAROCAIN DE LA PROPRIETE
INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE

(19)



المملكة المغربية

المكتب المغربي
للملكية الصناعية والتجارية

(12) BREVET D'INVENTION

(11) N° de publication :
MA 27271 A1

(51) Cl. internationale :
A01N 5/00

(43) Date de publication :
01.04.2005

(21) N° Dépôt :
27869

(22) Date de Dépôt :
21.09.2004

(71) Demandeur(s) :
LAKRIME ABDELMOULA, HAY AMAL 1, RUE 1, N°12 CASABLANCA (MA)

(72) Inventeur(s) :
LAKRIME ABDELMOULA

(74) Mandataire :
LAKRIME ABDELMOULA

(54) Titre : **PESTICIDE CONTRE LES CAFARDS**

(57) Abrégé : Notre présent produit concerne un pesticide en forme de gel inodore et non toxique donnant un appât, agissant sur les blattes ou cafards. Ce gel pesticide est constitué de quatre éléments de base et un additif comme agent conservateur: ¿ Pommes de terre. ¿ ¿ufs. ¿ Huile d'Argane pure. ¿ Acide borique. ¿ Agent conservateur.E-200 (Acide sorbique)

ABREGE

Notre présent produit concerne un pesticide en forme de gel inodore et non toxique donnant un appât, agissant sur les blattes ou cafards.

Ce gel pesticide est constitué de quatre éléments de base et un additif comme agent conservateur:

- Pommes de terre.
- Œufs.
- Huile d'Argane pure.
- Acide borique.
- Agent conservateur.E-200 (Acide sorbique)

27271

09 AVR 2005



27271

Description

Notre produit concerne un pesticide en forme de gel inodore et non toxique donnant un appât, agissant sur les blattes ou cafards.

1 - En première étape, préparer une purée de pommes de terre, avec de la pomme de terre naturelle bouillie dans l'eau potable jusqu'à cuisson totale, puis épluchée et moulue ; Ou avec la poudre de pomme de terre commercialisée, mélangée à l'eau potable.

2 - En deuxième étape, faire cuire les œufs dans l'eau jusqu'à cuisson complète ; leur enlever la coquille et les mouler pour obtenir une patte homogène.

Et pour préparer dix (10) kilogrammes de produit fini (gel pesticide), Nous prenons :

- Huit (8) kilogrammes de purée de pomme de terre (**1**)
- Entre sept cents (700) grammes et neuf cents (900) grammes de patte d'œufs (**2**).
- Entre soixante (60) centilitres et quatre vingt dix (90) centilitres d'huile d'Argane pure.
- Mettre ces trois (3) ingrédients dans un mélangeur, et ajouter à fur et à mesure, de l'acide borique pur en poudre, jusqu'à obtention d'un gel, ni coulant ni trop consistant, dont la concentration en acide borique, varie entre trois pour cent (**3%**) et six pour cent (**6%**).
- Et si nécessaire, ajouter un conservateur chimique, alimentaire, réglementé par les normes internationales agro-alimentaires, soit le E-200 acide sorbique



- Laisser reposer le produit fini obtenu, dans un fût étanchement fermé sous-vide , et le mettre dans une chambre froide positive à moins de six (6°C) degrés Celsius, près à l'utilisation.

Ce gel est constitué d'ingrédients naturels additionnés à un acide pur en poudre à une concentration qui agit sur les insectes rampants et n'ayant pas une toxicité nuisible aux humains , et cet acide est identifié comme suit :

ACIDE BORIQUE

Numéro CAS : 10043-35-3

- Identification
- Hygiène et sécurité
- Prévention
- Propriétés toxicologiques
- Premiers secours
- Réglementation

Identification

Acide Borique à l'état pur

Formule moléculaire brute : H₃BO₃

Principaux synonymes

Noms français :

- ACIDE BORACIQUE
- Acide borique
- ACIDE ORTHOBORIQUE

Noms anglais :

- BORA
- BORACIC ACID

Utilisation et sources d'émission

Agent ignifuge, fabrication de produits pharmaceutiques



Hygiène et sécurité

Acide Borique à l'état pur

Apparence

Solide poudreux ou en cristaux, blanc, inodore

Propriétés physiques

État physique	: Solide
Masse moléculaire	: 61,84
Densité	: 1,435 g/ml à 20 °C
Solubilité dans l'eau	: 55,5555 g/l à 20 °C
Densité de vapeur (air=1)	: Sans objet
Point de fusion	: Sans objet
Point d'ébullition	: Sans objet
Tension de vapeur	: Sans objet
pH	: 3,8 solution aqueuse saturée (pH calculé)
Limite de détection olfactive	: Sans objet
Taux d'évaporation (éther=1)	: Sans objet

Inflammabilité et explosibilité

Inflammabilité

Ce produit est ininflammable.

Explosibilité

Peut exploser au contact des métaux actifs.

Peut exploser au choc, à la friction ou s'il est chauffé.

Informations supplémentaires: À 58-60 degrés Celsius, peut exploser lorsque mélangé avec l'anhydride acétique.

Données sur les risques d'incendie

Point d'éclair	: Sans objet
T° d'auto-ignition	: Sans objet
Limite inférieure d'explosibilité	: Sans objet
Limite supérieure d'explosibilité	: Sans objet

Techniques et moyens d'extinction

Informations supplémentaires: Si le produit est impliqué dans un incendie, employer tous moyens d'extinction convenant aux matières environnantes.



Techniques spéciales

Porter un appareil respiratoire autonome.

Prévention

Acide Borique à l'état pur

Réactivité

Stabilité

Ce produit est stable.

Incompatibilité

Ce produit est incompatible avec ces substances: Les bases. Avec le potassium il explose lors d'un impact. Avec l'anhydride acétique il explose à 58-60 degrés Celsius.

Produits de décomposition

Décomposition thermique (à partir de 170 degrés Celsius): acide métaborique, acide pyroborique, anhydride borique, eau.

Manipulation

Ventiler adéquatement sinon porter un appareil respiratoire approprié.

Porter un appareil de protection des yeux et éviter les contacts prolongés et répétés avec la peau. Ne pas manger ne pas boire pendant l'utilisation.

Entreposage

Entreposer dans un endroit à l'abri des bases.

Entreposer dans un contenant fermé, à l'abri des matières incompatibles.

Fuites

Ramasser les déchets et mettre dans un contenant hermétique.

Déchets

Consulter le bureau régional du ministère de l'environnement.



Propriétés toxicologiques

Acide Borique à l'état pur

Absorption

Ce produit est absorbé par les voies respiratoires et les voies digestives.

Effets aigus

Irritation possible: peau, yeux, voies respiratoires et digestives; ingestion (forte dose): rougeurs et desquamation cutanées, perte de cheveux, dommages au foie, aux reins, au pancréas et au système nerveux central (oedème cérébral), troubles digestifs (nausées, vomissements, diarrhée), convulsions et mort.

Effets chroniques

Sensibilisation cutanée possible; ingestion (forte dose): rougeurs et desquamation cutanées, perte de cheveux.

Effets sur le développement

- Effet tératogène démontré chez l'animal ou soupçonné chez l'humain.
- Il a un effet embryotoxique et/ou foetotoxique chez l'animal.
- Il traverse le placenta chez l'animal.

Effets sur la reproduction

- Il peut causer une atteinte testiculaire chez l'animal.

Données sur le lait maternel

- Il est excrété dans le lait maternel chez l'humain.

Effets cancérogènes

- Une ou plusieurs études suggèrent l'absence de l'effet cancérogène.

Effets mutagènes

- Les données ne permettent pas de faire une évaluation adéquate de l'effet mutagène.



Interaction

Synergie chez l'animal : prolongation de l'activité hypnotique du chloral.

Dose létale 50 et concentration létale 50

DL₅₀

Rat (Orale)	: 2 660 mg/kg
Rat (mâle) (Orale)	: 3 450 mg/kg
Rat (femelle) (Orale)	: 4 080 mg/kg
Souris (Orale)	: 3 450 mg/kg

Premiers secours

En cas d'inhalation des vapeurs ou des poussières, amener la personne dans un endroit aéré. Si elle ne respire pas, lui donner la respiration artificielle. Appeler un médecin.

Rincer abondamment les yeux avec de l'eau. Laver la peau au savon et à l'eau. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

En cas d'ingestion, faire boire une grande quantité d'eau. Consulter un médecin.

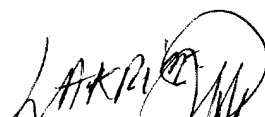
Réglementation

Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT)

Classification

D2A Matière très toxique ayant d'autres effets toxiques

Divulgateion à 0,1% selon les critères de classification



Identification

Agent conservateur

N°C.E.E.: E200

Type : Conservateur.
Nom : Acide sorbique.
Aliments concernés : Yaourts, pruneaux, vins, laits fermentés.

Remarques : Produits naturels (sorbier) ou produits chimiques. Innocuité toxicologique.

Type : Conservateur.
Nom : Sorbate de sodium. Sel de sodium de l'acide sorbique.

Remarques : Produits naturels (sorbier) ou produits chimiques. Innocuité toxicologique.

MàJ 2004 : Aucun risque connu.



Revendications

1 - Pesticide caractérisé en ce qu'il est , constitué de quatre éléments de base et un additif comme agent conservateur.

2 - Pesticide caractérisé selon la première revendication à ce que les quatre éléments sont : les pommes de terre naturelles ou en poudre commercialisée, les œufs, l'huile d'Argane et l'acide borique.

3 - pesticide caractérisé selon la deuxième revendication additionné à un agent conservateur qui est l'acide sorbique connu par E200.

4- Pesticide en quantité de dix (10) kilogrammes est caractérisé à ce que la quantité de pommes de terre est de huit (8) kilogrammes et la quantité d'œufs est comprise entre cinquante (50) et soixante dix (70) œufs, la quantité d'huile d'Argane pur est entre soixante (60) et quatre vingt dix (90) centilitre, concentré entre trois (3) et six (6) pour cent d'acide borique,

5 - pesticide caractérisé en ce que l'additif est additionné entre 1% et 1.5% d'acide sorbique (E200).

6-pesticide caractérisé en ce que sa forme est un gel inodore et non toxique.

7 - Pesticide caractérisé en ce qu'il est appliqué contre les blattes ou cafards.

